

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

2023



qua
~tre
riv
~ieres
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PARTIE UNE

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAGE **4** | La présentation
du territoire

PAGE **6** | Les
compétences

PAGE **8** | Le
fonctionnement

PAGE **10** | Les **locaux** et
équipements

PAGE **12** | Nos
partenaires

PAGE **14** | L'exercice
budgétaire

PAGE **16** | Les **ressources**
humaines

PARTIE DEUX

LES ACTIONS PAR COMPÉTENCES



DÉCHETS
p. 20



DEVPT. ECO.
p. 22



URBANISME
p. 24



FONCIER
p. 25



CULTURE
p. 26



PETITE ENFANCE
p. 28



ENVIRONNEMENT
p. 30



**ACTION
SOCIALE**
p. 32



TOURISME
p. 34

SOMMAIRE



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chaque année d'un mandat est une étape franchie vers l'achèvement du projet.

Le projet de territoire des Quatre Rivières propose une avancée, un développement dans chacun des domaines de compétence de notre communauté.

La réussite et la bonne conduite des ambitions intercommunales sont essentielles pour créer un environnement favorable à l'épanouissement des programmes communaux.

En 2023, fidèles en cela, à ce qui fut instauré comme base et identité des Quatre Rivières, nous nous sommes efforcés d'oeuvrer en large concertation dans un esprit de débat, mais aussi de coconstruction et d'entraide.

C'est l'un des aspects que je crois le plus essentiel à mon rôle de Président : garantir aux vice-présidents en charge de commissions, aux élus communautaires et à tous nos élus communaux, un fonctionnement institutionnel soucieux de faire une place aux sensibilités de chaque commune comme de chacun.

Même si 2023 ne restera pas dans nos mémoires comme l'exercice marquant et décisif propre à relever avec brio les nombreux défis qui sont devant nous, la construction d'outils de gestion, de réponse économique et astucieuse aux enjeux du territoire a progressé au rythme prévu et a préparé avec efficacité et fiabilité les achèvements à venir.

Je profite de ce petit espace d'expression pour adresser mes remerciements appuyés aux vice-présidents et à tous les Maires qui savent échanger et animer nos différents travaux. Je suis

également reconnaissant pour l'assiduité des membres des commissions comme des membres du Conseil communautaire.

Enfin, on ne le dira jamais assez : l'action de terrain réclame la compétence et l'engagement de techniciens, convaincus du rôle essentiel de l'action publique.

Nos équipes des Quatre Rivières sont à ce point de vue exceptionnelles et ne comptent ni leurs efforts ni leurs talents pour mettre en oeuvre à la fois l'attente programmatique portée par les élus et la réponse attentive aux demandes de nos concitoyens.

À l'occasion d'un bilan annuel, qu'ils en soient justement remerciés !



Le Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la commune de Fillinges.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Bruno Forel,
Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières



LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



La Communauté de communes des Quatre Rivières occupe un territoire avec 20 209 habitants au 1^{er} janvier 2023. Elle est constituée d'un espace de campagne et de moyenne montagne entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

LE TERRITOIRE

La Communauté de communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus peuplée est Viuz-en-Sallaz avec 4 636 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 615 habitants.

UN TERRITOIRE DOTÉ D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE FORTE ET D'UNE GRANDE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue administratif en Quatre Rivières, la plupart des communes appartient à l'ancien canton de Saint-Jeoire ;
- Toutes forment un ensemble compact et continu géographiquement ;
- En Quatre Rivières, l'ensemble des communes entretient des relations historiques et fonctionnelles privilégiées entre elles depuis sa création en 1993 ;
- Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec la Communauté de communes dans une démarche de SCOT.

Cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux côtés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

La **croissance démographique** est le moteur de développement de la Communauté de communes des Quatre Rivières du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connaît une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet, entre 1999 et 2021, le nombre d'habitants a augmenté de **37,69 %**.

Dans un esprit harmonieux du territoire, les Quatre Rivières ont décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années, soit près de 6 300 habitants.

CHIFFRES CLÉS



11
COMMUNES



135
KILOMÈTRES²



20 000
HABITANTS



7
ESPACES NATURELS
SENSIBLES (ENS)



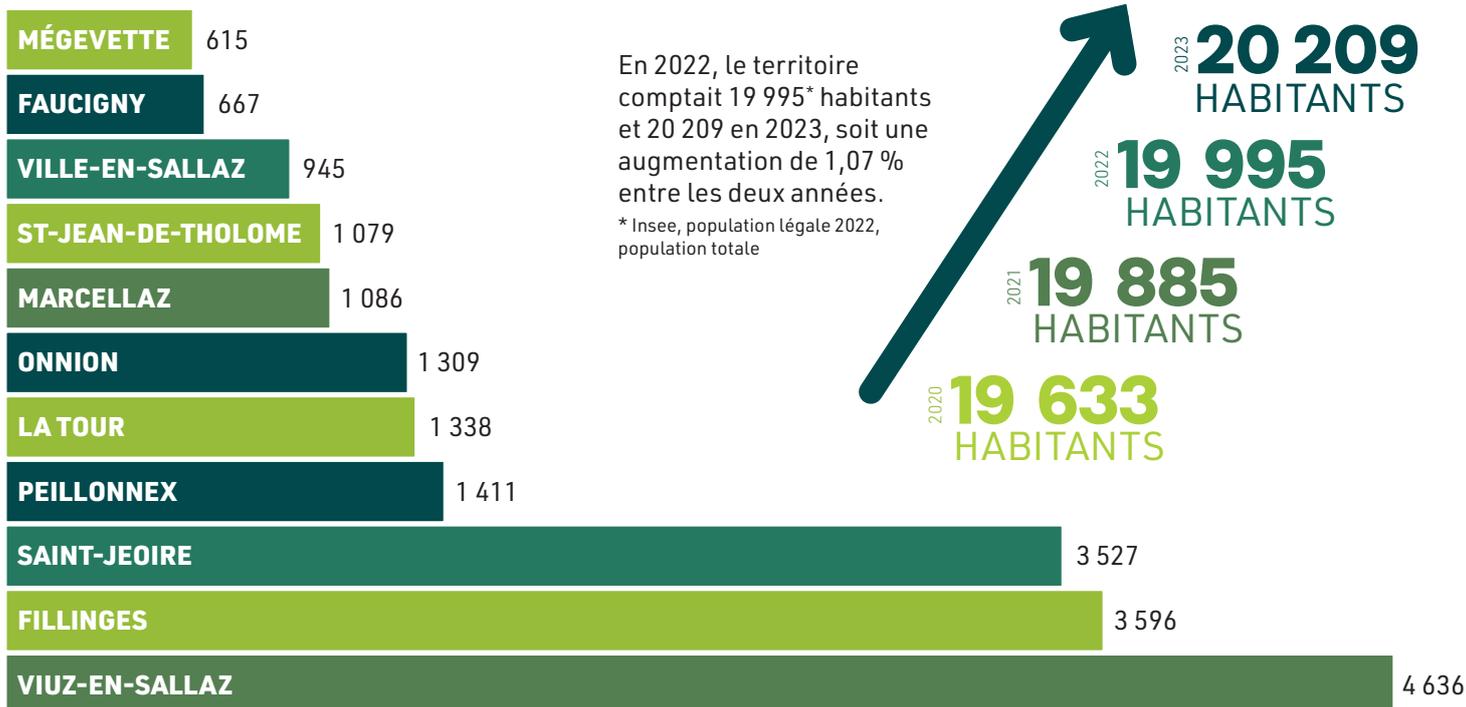
zoom sur...

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La rédaction du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est assurée par le Syndicat mixte Coeur du Faucigny qui regroupe 4 Communautés de

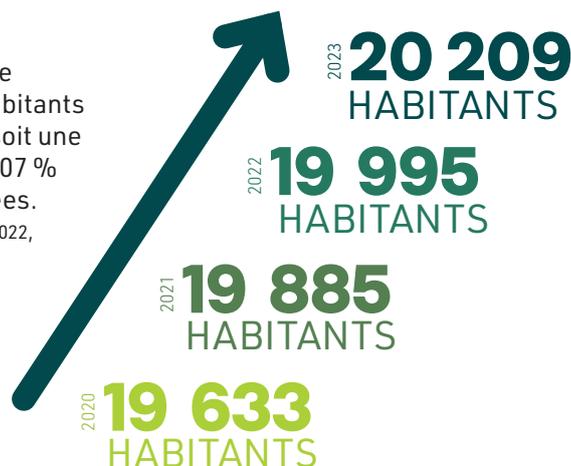
communes : Quatre Rivières, Arve et Salève, Faucigny Glières et Vallée Verte. Il recouvre un territoire de 75 000 habitants.

POPULATION



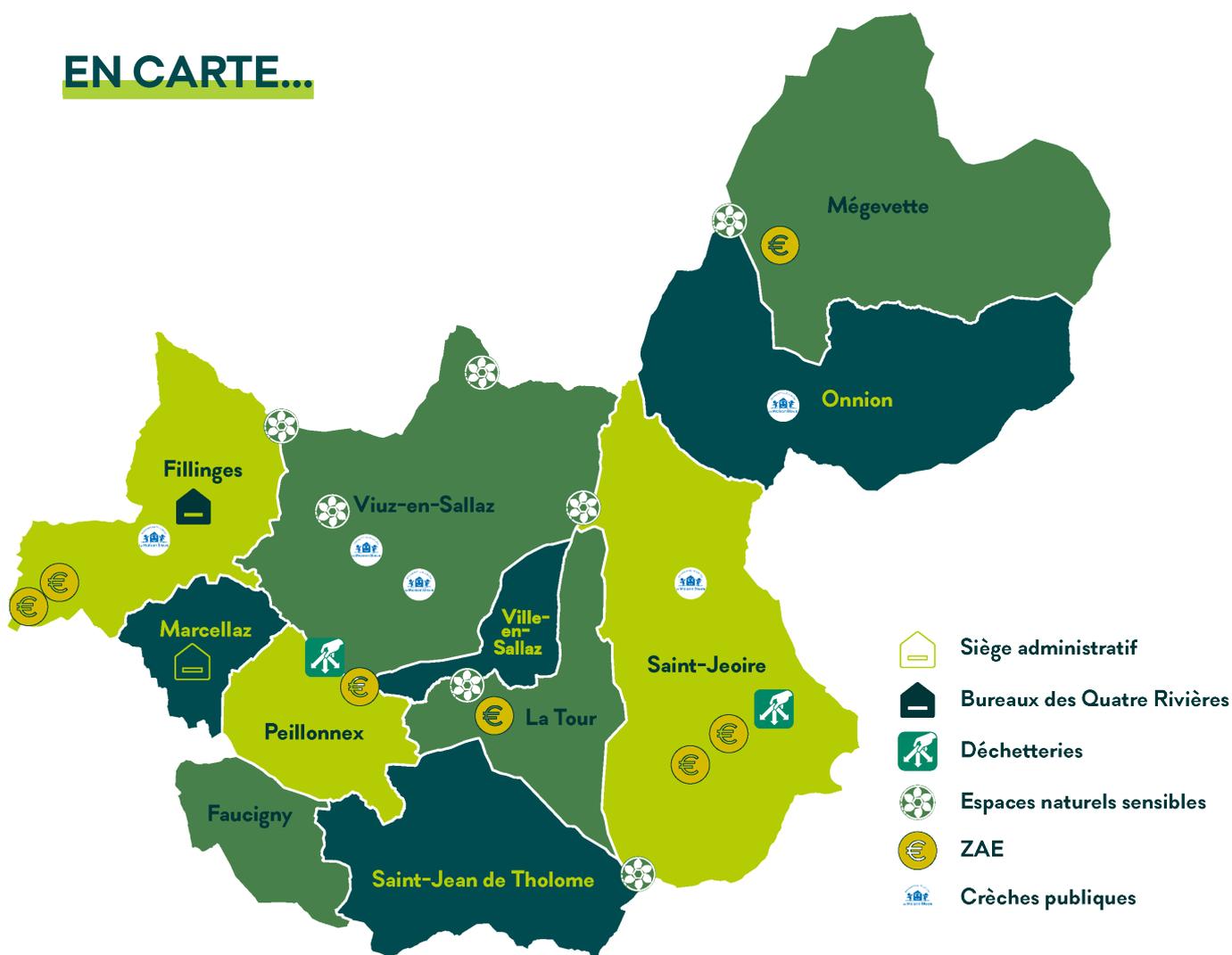
En 2022, le territoire comptait 19 995* habitants et 20 209 en 2023, soit une augmentation de 1,07 % entre les deux années.

* Insee, population légale 2022, population totale



HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER 2023

EN CARTE...



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2023

Les compétences sont définies par les statuts de la Communauté de communes.

Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en œuvre.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire via le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion de l'assainissement des eaux usées, assurée par un syndicat mixte
- Gestion de l'eau potable, assurée par un syndicat mixte

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement
- Actions sociales d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire
- Agriculture d'intérêt communautaire



zoom sur...

LES ACTIONS EN QUATRE RIVIÈRES PAR COMPÉTENCES

AMÉNAGEMENT

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS)
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire
- Mobilité et transport publics de voyageurs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Promotion, de prospection et aide à l'implantation d'entreprises
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté



- (FISAC intercommunal),
- Promotion du tourisme (Offices de tourisme)
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières (Viuz-en-Sallaz)
- Soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique

DÉCHETS

- Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Mise en place et gestion d'un réseau de déchetteries

ENVIRONNEMENT

- Défense et protection de l'espace et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

EQUIPEMENTS

- Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré

- et des équipements sportifs conséquents
- Gestion du site du château de Faucigny
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

ACTIONS SOCIALES

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire (contribution à la mise place d'un service d'aide à la personne)
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...)
- Gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance
- Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal

ACTIONS CULTURELLES

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire
- Convention d'objectifs avec les associations participant à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers
- Définition d'une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours

AGRICULTURE

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés

LE FONCTIONNEMENT

Les compétences sont définies par les statuts de la Communauté de communes. Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en oeuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

34 CONSEILLERS TITULAIRES
2 SUPPLÉANTS

Le Conseil communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune, deux délégués à minima. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil communautaire comprennent dorénavant 34 délégués pour ce mandat.

En 2023, le Conseil communautaire s'est réuni 11 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. Les réunions du Conseil communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois, le lundi à 19 heures.

COMPOSITION

FAUCIGNY

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

Alain PERNOLLET
(suppléant)

FILLINGES

Bruno FOREL

Isabelle ALIX

Paul CHENEVAL

Guillaume HAASE

Marion MARQUET

Olivier WEBER

LA TOUR

Daniel REVUZ

Danielle ANDREOLI-GRILLET

MARCELLAZ

Léon GAVILLET

(depuis décembre)

Mélanie LECOURT

MÉGEVETTE

Max MEYNET-CORDONNIER

Chantal BEL (suppléante)

ONNION

Allain BERTHIER

(jusqu'en février 2024)

Jocelyne VELAT

PEILLONNEX

Christian RAIMBAULT

Catherine BOSCH

René CARME

SAINT-JEAN-DE-THOLOME

Sabrina ANCEL

Gabriel MOSSUZ

SAINT-JEOIRE

Antoine VALENTIN

Elisabeth BEAUPOIL

Patrick BOIMOND

(depuis juillet)

Marie-Pierre BOZON

Marie-Liliane GRONDIN

Yves PELISSON

VILLE-EN-SALLAZ

Laurette CHENEVAL

Joël BUCHACA

VIUZ-EN-SALLAZ

Pascal POCHAT-BARON

Corinne GOY

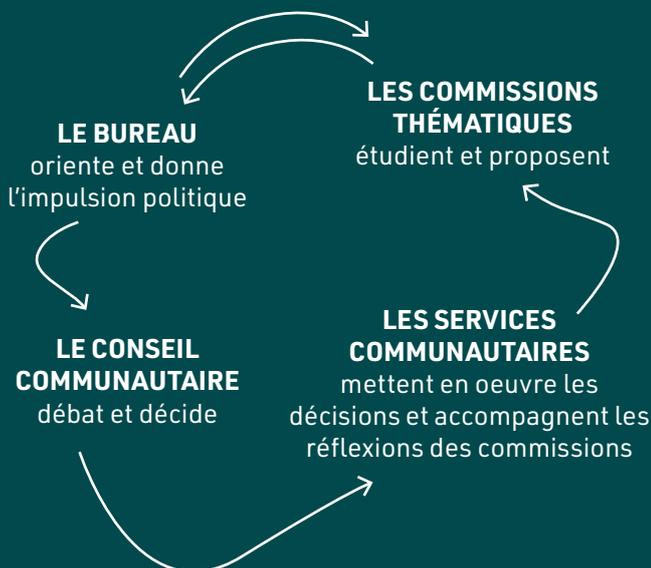
Gérard MILESI

Isabelle CAMUS

Martial MACHERAT

Maryse BOCHATON

Michel STAROPOLI



EN 2023

11

CONSEILS
COMMUNAUTAIRES

12

BUREAUX

101

DÉLIBÉRATIONS

26

COMMISSIONS
THÉMATIQUES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

11 MEMBRES

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le Président.

Le Bureau est constitué du Président de la Communauté de communes et de six vice-président(e)s. Il a été élargi avec l'ensemble des maires, valant conférence des maires.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

3 COMMISSIONS

Elles sont au nombre de trois (CLECT, CDSP et CAO) et disposent de prérogatives dans leur domaine d'intervention.

Elles se prolongent pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

6 COMMISSIONS

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de communes, il a été décidé de s'appuyer sur six commissions thématiques. Chaque Conseil Municipal dispose d'un maximum de trois représentants siégeant au sein de ces commissions ouvertes.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

- Education artistique et culturelle
- Développement d'un réseau de lecture publique
- Valorisation des ressources patrimoniales

COMMISSION PETITE ENFANCE

- Développement des actions dédiées à la petite enfance en direction des modes d'accueil
- Gestion des crèches du territoire en délégation à la Maison Bleue.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME

- ZAE
- Promotion du tourisme
- Création de promotion, de prospection dans le domaine économique
- Aide à l'implantation d'entreprises...

COMMISSION DÉCHETS, SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- Améliorer les performances économiques et environnementales des services publics, notamment de gestion des déchets
- Appréhender et optimiser son coût.

COMMISSION ENS AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SÉNIORS

- Travail sur les actions sociales comme l'épicerie sociale, l'aide à la personne
- L'action sociale de la MJCi

COMMISSION ENS ET AGRICULTURE

- Défense et protection de l'espace
- Protection et mise en valeur des sites naturels
- Aménagement de chemins de randonnées, créations de circuits de randonnées...

LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

au 31 décembre 2023



LOCAUX ADMINISTRATIFS

Siège social de la communauté de communes

Mairie de Marcellaz
3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ

Bureaux administratifs de la communauté de communes

28 chemin de la Ferme Saillet
74250 FILLINGES



PETITE ENFANCE

CRÈCHES - 144 BERCEAUX

- **Les Farfadets**
800 route du Chef-Lieu, Fillinges
- **Les Rissons**
62 boucle du Pré de la Cure, Onnion
- **La Vie Là**
336 avenue Trémercier, Saint-Jeoire
- **Les Marmousets (3 à 18 mois)**
956 avenue de Savoie, Viuz-en-Sallaz
- **Les Fripouilles (18 mois à 4 ans)**
111 Le Pré de la Cure, Viuz-en-Sallaz
- **Les Lutins du Château - 12 berceaux**
En cours de travaux
28 montée du Château, Faucigny



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **ZAE de Findrol**, Fillinges
- **ZAE des Bègues**, Fillinges
- **ZAE des Tattes**, Viuz-en-Sallaz et Peillonex
- **ZAE du Taney**, La Tour
- **ZAE de la Géode**, Saint-Jeoire
- **ZAE de la Pallud**, Saint-Jeoire
- **ZAE La Place**, Mégevette

LOCAUX PROFESSIONNELS

- **Immeuble des Quatre Rivières**
Viuz-en-Sallaz
- **Bâtiment artisanal ex-RATMO**
(SRB et Alvéole), ZAE des Tattes
- **Siège administratif de la Petite Enfance**,
336 Av. de Trémercier, 74490 Saint-Jeoire



zoom sur...

L'IMMEUBLES DES QUATRE RIVIÈRES (IM4R)

Situé à Viuz-en-Sallaz, le bâtiment comporte huit locaux loués à des commerçants ou des professionnels de santé. Une salle de réunion y est aménagée.





ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX

- **Le lac du Môle**, Ville-en-Sallaz, La Tour, Saint-Jeoire



Le lac est géré par les Quatre Rivières. Sur site la Communauté de communes est propriétaire d'un chalet et des équipements publics alentour (tables, toilettes, local technique).

- **Le Château de Faucigny**, Faucigny



Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la Communauté de communes par transfert de compétence de la commune. Il est entretenu et aménagé directement par les Quatre Rivières.



DÉCHETS

DÉCHETTERIES

- **Déchetterie de Saint Jeoire**
ZAE de la Pallud
- **Déchetterie de Viuz/Peillonex**,
ouverte en novembre 2022
ZAE des Tattes



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Terrain de foot et vestiaires**, Fillinges
- **Terrain de foot et vestiaires**,
Saint-Jeoire
- **Terrain de foot et vestiaires**,
Viuz-en-Sallaz
- **Terrain de foot et vestiaires**, La Tour



GENS DU VOYAGE

- Terrain sur la commune de Viuz-en-Sallaz pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.
- Terrain sur la commune de Fillinges pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.

NOS PARTENAIRES



LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

La Communauté de communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent le territoire des Quatre Rivières dans les décisions émises et/ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

GESTION DES DÉCHETS

SYDEVAL



En charge de la gestion des déchets pour tout le territoire.

SPL2D4R

En charge de la gestion du haut de quai des déchetteries.

La Communauté de communes s'entoure d'acteurs locaux pour la mise en œuvre de ses compétences et la vie locale. Organismes délégués ou partenaires, ces structures sont au cœur de l'écosystème local.

SM3A - Le syndicat Mixte de l'Arve et de ses affluents



En charge de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE.

SRB - Syndicat Rocailles et Bellecombe



En charge de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable. Deux autres intercommunalités y adhèrent (CCAS et CCVV) et des communes indépendantes.

SCoT - Syndicat Mixte du SCoT Coeur du Faucigny



En charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du territoire cœur de Faucigny (CC4R, CCFG, CCVV, CCAS).

SM4CC - Syndicat Mixte des 4 communautés de communes



Le réseau qui rapproche

En charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle de quatre Communautés de communes (CCFG, CCPR, CCAS et CC4R) au travers du réseau ProximiTi.

EMU4R - Ecole de musique en 4 Rivières



En charge de l'enseignement musical sur le territoire des Quatre Rivières.

SMDHAB - Syndicat de Développement de l'Hôpital Annemasse/Bonneville

Il permet la gestion du foncier de l'hôpital territorial (Centre Hospitalier Alpes Léman).

LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES PRIVÉES

La Communauté de communes est membre de différentes structures privées associatives. Elle participe par le biais de subventions au fonctionnement de ces associations importantes pour la vie du territoire.

La Communauté de communes apporte également son soutien à d'autres actions territoriales :

- le Secours catholique pour l'épicerie sociale ;
- le festival des chorales de Mégevette ;
- les jeunes agriculteurs ;
- la ludothèque associative Monts et Merveilles.

PRINCIPAUX SOUTIENS

PAYSALP



Médiation culturelle, gestion du patrimoine et programmation culturelle

MJCI Les Clarines



Maison des jeunes et de la Culture Intercommunale

ADMR de Saint-Jeoire



Aide à domicile en milieu rural

Môle & Brasses Tourisme



Office de tourisme intercommunal

Alpes du Léman Tourisme



Office de tourisme

Initiative Genevois



Accompagnement de création ou de reprise d'entreprise



et encore...

La Communauté de communes est également présente dans différents outils et dispositifs de concertation et d'animation d'action publique comme :

- le Plan Pastoral Territorial (PPT) Roc d'Enfer ;
- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) ;
- le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Porte des Alpes ;
- la Commission Locale de l'Energie du SYANE.

Alvéole



Chantier d'insertion par l'activité économique



L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Pour chaque budget, on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaires à la gestion quotidienne) et ce qui relève de l'investissement.

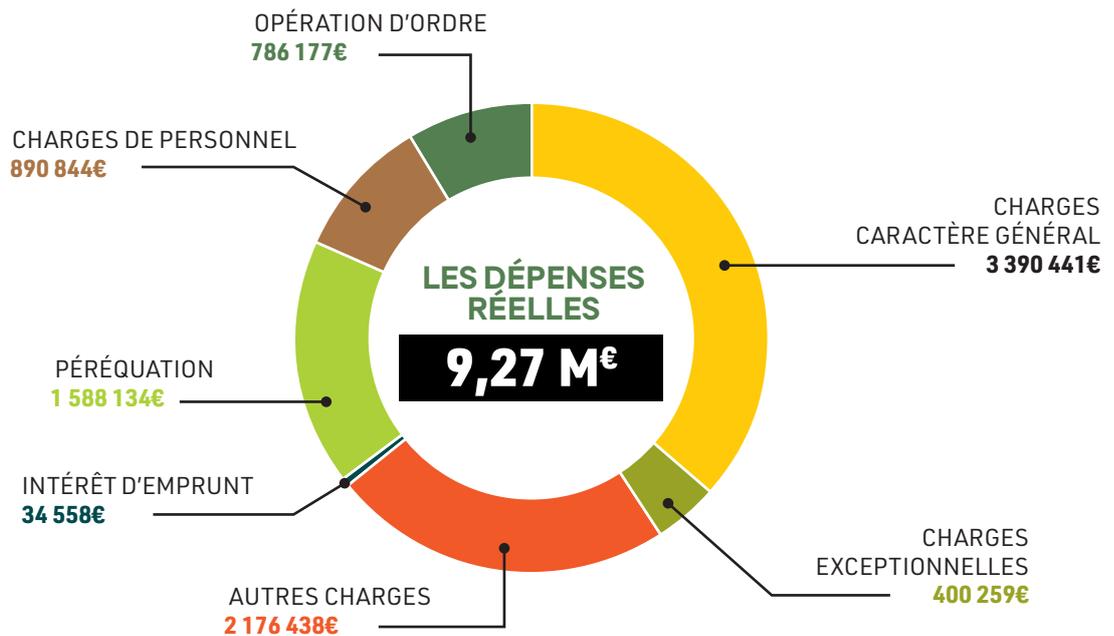
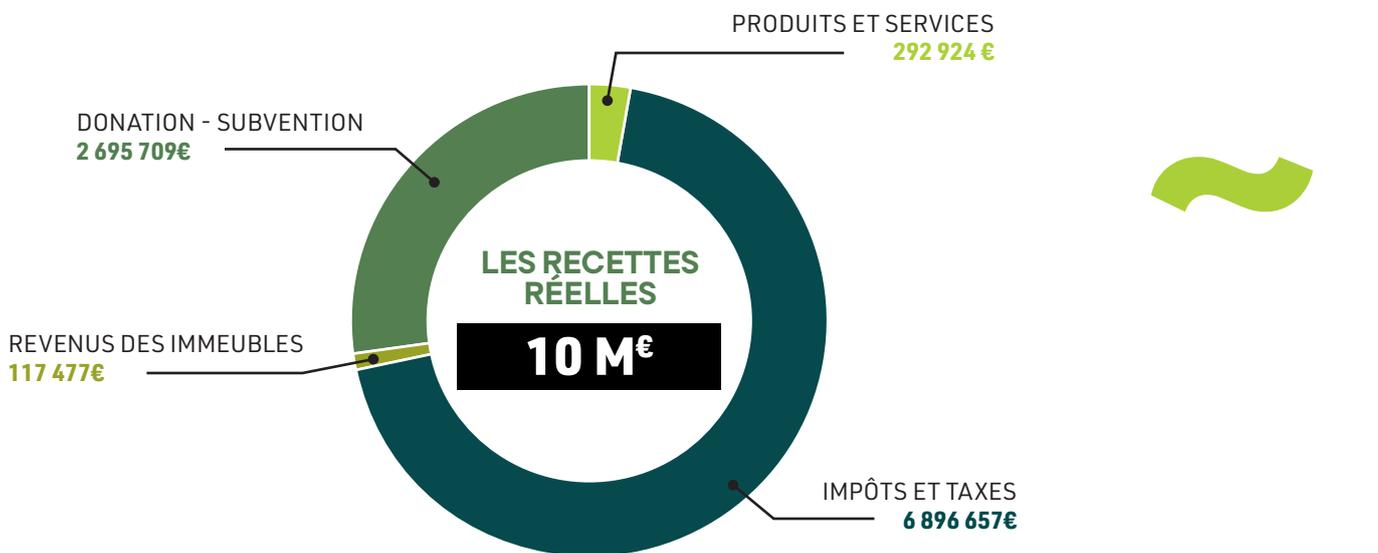
EN 2023

1813 MANDATS

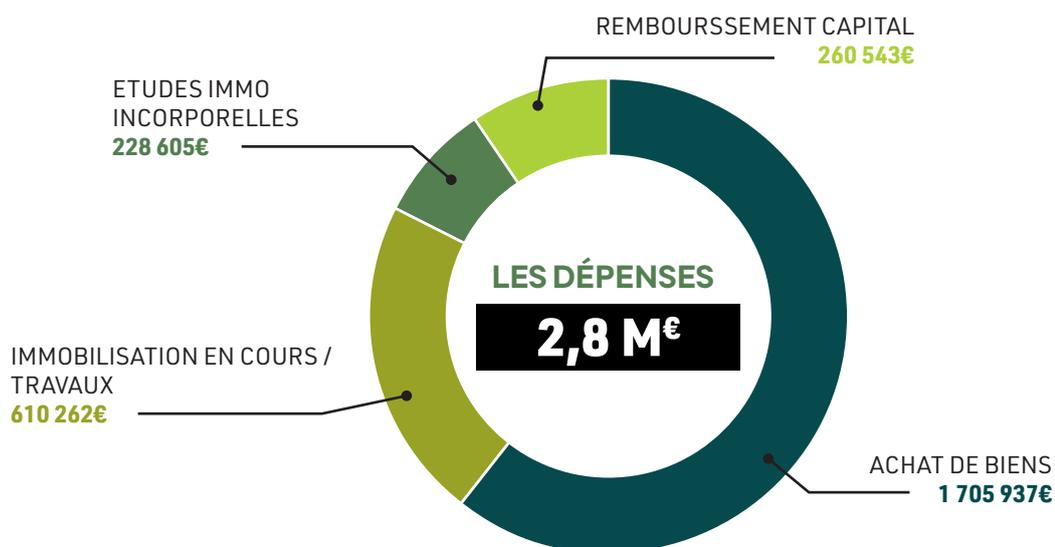
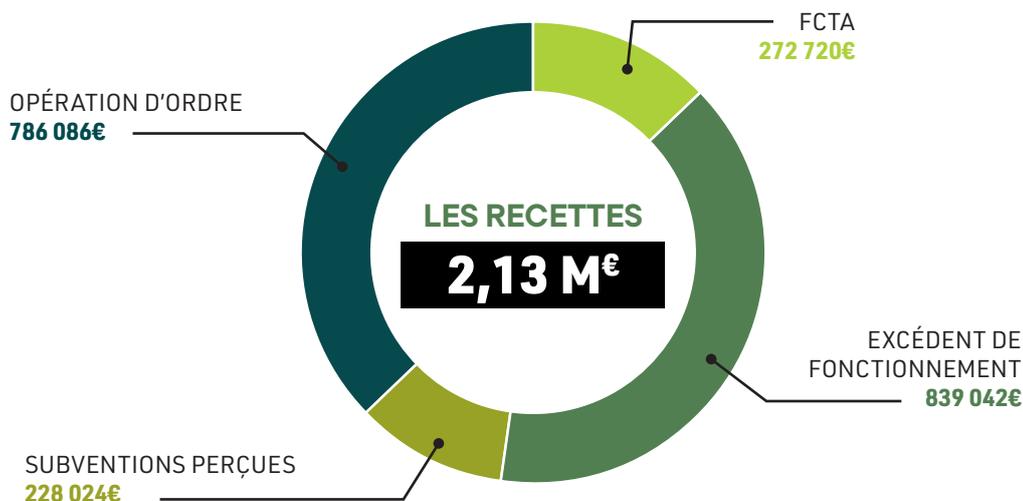
458 TITRES

TOUS BUDGETS CONFONDUS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 143 356,29 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS)	8 434 577,92 €
EPARGNE DE GESTION	1 708 778,37 €
INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	33 075,79 €
EPARGNE BRUTE	1 675 702,58 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	231 011,10 €
EPARGNE NETTE	1 444 691,48 €
PARTIE DE L'ANNUITÉ PAYÉE PAR DES TIERS	
AUTOFINANCEMENT (CAF NETTE)	1 444 691,48 €

LES RESSOURCES HUMAINES

EN 2023

296
PAIES

45 COURRIERS RH

45

JOURS DE FORMATION
+ FORMATIONS SST INTRA-UNION
POUR LES COMMUNES

78 ARRÊTÉS

6 OFFRES PUBLIÉES

Les effectifs de la collectivité sont en constante augmentation, liée à la prise en charge de nouvelles compétences et au renforcement des fonctions ressources.

RH, UNE FONCTION SUPPORT

La gestion des ressources humaines dans une collectivité territoriale constitue une fonction stratégique. Elle s'articule autour de quatre thématiques fortes : la gestion administrative du personnel, les relations sociales, le développement des ressources humaines et l'organisation du travail et de la vie au travail.

LANCEMENT D'UN LOGICIEL SIRH

Adopté en 2023, le logiciel « Eurecia » de gestion du temps de travail et des congés a suscité immédiatement l'adhésion de tous les agents. Par son accessibilité et la vision complète des plannings qu'il offre, l'outil a permis de simplifier les différentes demandes RH. Il se positionne comme un outil de communication interne et d'amélioration du vivre ensemble grâce à ses modules interactifs.

meilleure organisation des plannings.

3. Gain de temps dans la gestion des plannings et de la paie

Par une simplification des process, le directeur général des services acquiert de l'efficacité dans la gestion des congés et des plannings. L'agent choisit désormais ses dates de congés en ligne et soumet sa demande au manager. Une notification permet aux managers d'accepter, ou non, la demande en un clic. Le module plannings est automatiquement relié aux dates de congés des équipes. Ce système offre une meilleure visibilité pour tous.

4. Concilier vie professionnelle et vie personnelle

La simplification qu'offre le logiciel permet aux agents de prévoir leurs vacances en quelques clics et de consulter leur solde en temps réel. Ils peuvent ainsi organiser simplement et à l'avance leur vie personnelle.

5. Renforcer le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Lorsque la gestion des congés est fluide et rapide, cela renforce de facto le bien-être et l'engagement des équipes.

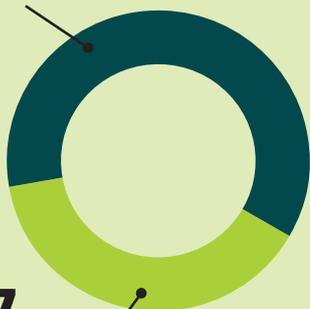
LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

18 AGENTS

contre 16 agents en 2022

11 AGENTS TITULAIRES

7 AGENTS CONTRACTUELS

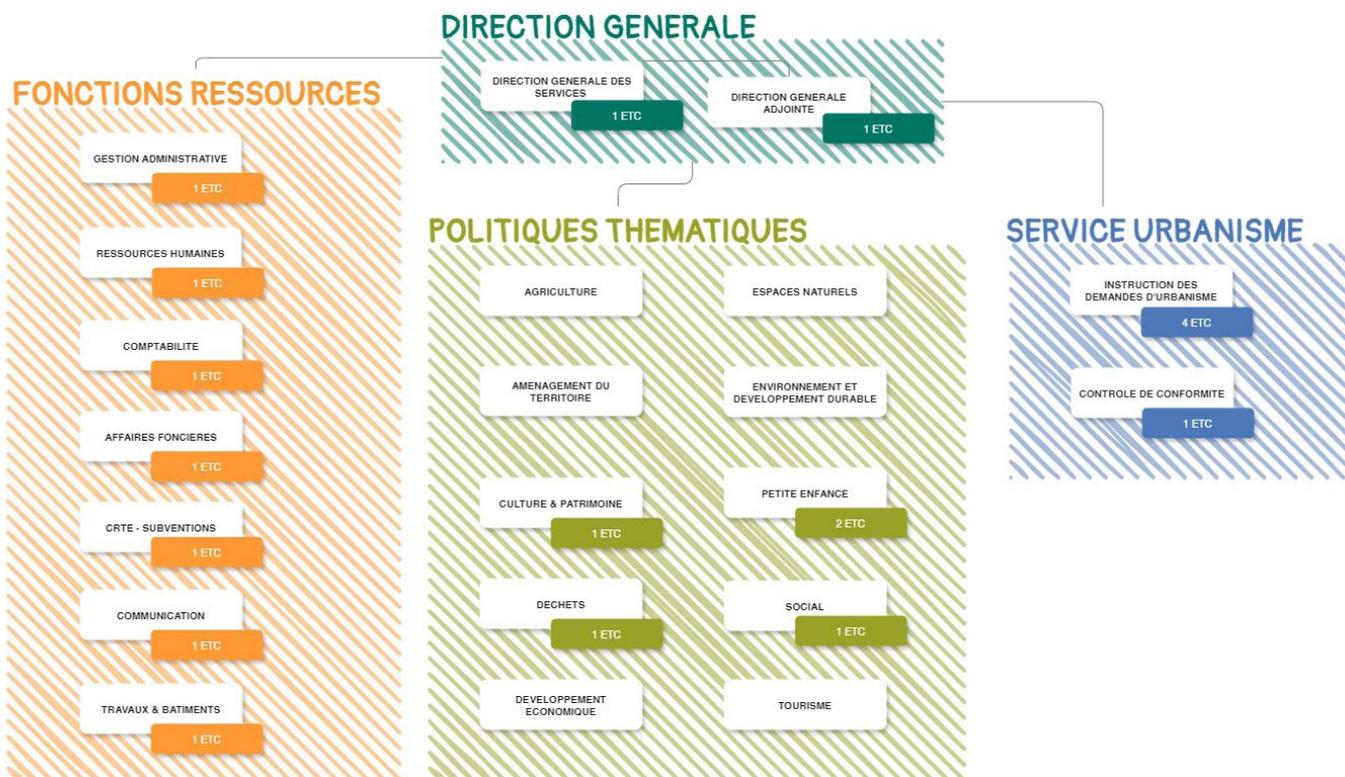


CINQ AVANTAGES À INFORMATISER LA GESTION DES CONGÉS :

- Maintenir le bon fonctionnement de l'activité**
Ce logiciel permet un accès au planning des congés de l'équipe pour tous et en quelques clics. Pour les fonctions RH, une notification de demande de congés est automatisée.
- Meilleure visibilité des absences**
Les agents peuvent consulter en temps réel le solde de congés payés. La gestion des congés de l'équipe est simplifiée, permettant une

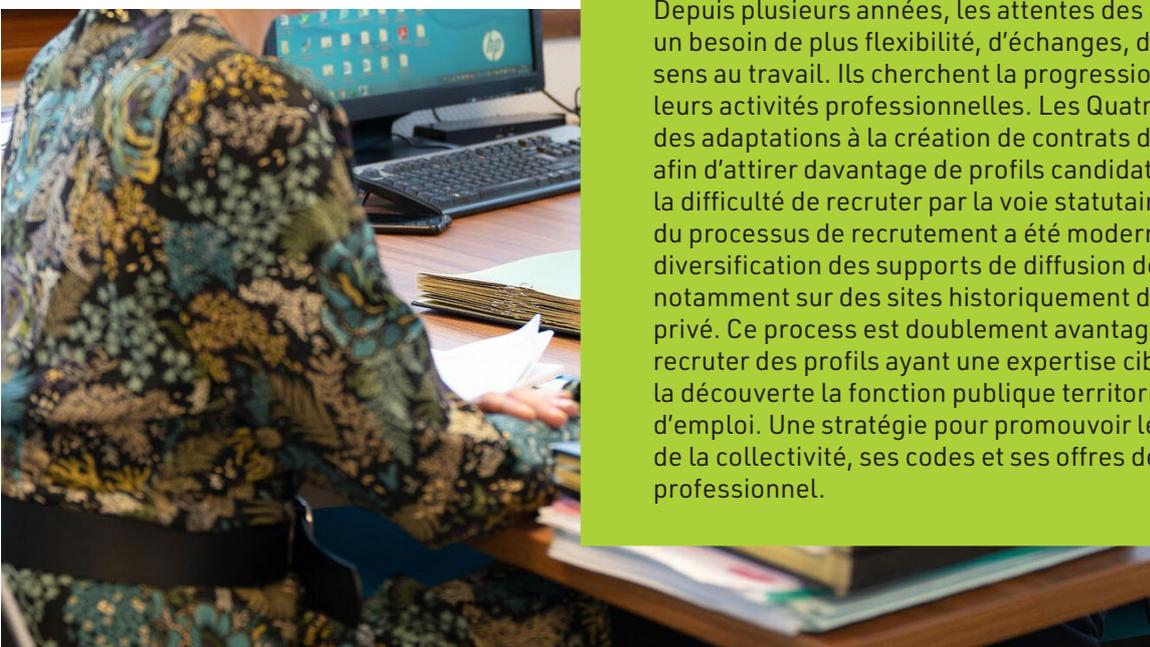
LES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la communauté de communes des quatre rivières s'est dotée d'une équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions.



zoom sur... TRAVAIL SUR LES RECRUTEMENTS ET L'ATTRACTIVITÉ

Depuis plusieurs années, les attentes des agents ont évolué : un besoin de plus flexibilité, d'échanges, de transparence et de sens au travail. Ils cherchent la progression personnelle par leurs activités professionnelles. Les Quatre Rivières apportent des adaptations à la création de contrats de recrutement afin d'attirer davantage de profils candidats et répondre à la difficulté de recruter par la voie statutaire. L'approche du processus de recrutement a été modernisée par la diversification des supports de diffusion de nos offres d'emploi, notamment sur des sites historiquement dédiés au secteur privé. Ce process est doublement avantageux : il permet de recruter des profils ayant une expertise ciblée et il occasionne la découverte la fonction publique territoriale aux demandeurs d'emploi. Une stratégie pour promouvoir le fonctionnement de la collectivité, ses codes et ses offres de perspective professionnel.



TEMPS FORTS

2023

samedi 3 juin

Festival Plein Jour Pleine Lune et sa soirée en musique électronique



samedi 23 mars

Forum de l'emploi



septembre

Modification des tarifs de l'Ecole de Musique des Quatre Rivières

septembre

Lancement des travaux de la MIC de Faucigny



samedi 14 octobre

Inauguration
du Relais Petite
Enfance



**samedi 02
décembre**

Rencontre des
acteurs de la
lecture publique

décembre

Fin des travaux
de la ZAE de
Mégevette



**samedi 18
novembre**

Journée des
assistants
maternels

LES DÉCHETS

Cette année 2023 a été celle d'un travail conséquent sur le renouvellement de notre politique de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.



~ 53,8 % du parc en colonnes aériennes
 ~ 25 % du parc en conteneurs enterrés
 ~ 21,2 % du parc en conteneurs semi-enterrés

LE SERVICE

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages. Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés.

Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (emballages et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire.

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire.

609,41 KG
 DE DÉCHETS PRODUITS
 PAR AN ET
 PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION :
 MATIÈRE **56,90 %**
 ÉNERGÉTIQUE **37,58 %**

FAITS MARQUANTS

Plusieurs faits marquants se sont produits cette année :

- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères et assimilés qui commence au 1^{er} janvier 2023
- Changement des jours de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
- Extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, et collecte en multimatériaux (JAUNE)
- Des prestations chaotiques pour la collecte des OM en porte-à-porte et pour la collecte des emballages.
- Livraison et mise en service des rollpack sur les déchetteries de Viuz/Peillonex et de Saint-Jeoire (février et juin 2024)
- Préparation technique et stratégique pour répondre aux enjeux règlementaires du 1^{er} janvier 2024, concernant la collecte séparée des biodéchets
- Lancement d'appel d'offre pour la gestion du bas de quai des déchetteries intercommunales.

LE PARC EN 2023

MISE EN SERVICE DE...

14 CONTENEURS ENTERRÉS

28 CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

13 COLONNE AÉRIENNE

DONT **41** DÉDIÉS AUX OMR

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries assurent : accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondants. L'année 2023 a été marquée par la livraison et la mise en service des rollpack pour compacter le contenu des bennes des déchetteries de Viuz / Peillonnex et de Saint-Jeoire.

La communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée.

73 308 PASSAGES SUR LES 2 SITES



SAINT-JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud 74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7
- 29 262 passages (40%)

VIUZ / PEILLONNEX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie - 74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7
- 44 046 passages (60%)

2023

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 204 431 €

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de la gestion des déchets 2023 présente l'ensemble de l'activité et des résultats de la politique déchets en Quatre Rivières.



LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2021		2022		2023		Evolution 2022 - 2023	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	13391	673,42	12678	634,06	12315,66	609,41	-362,34	-2,9%
OM Porte à porte	4521	227,36	4264,74	213,29	3652	180,73	-612,36	-14,4%
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	312	15,69	364	18,20	535	26,46	170,72	46,9%
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1459,29	73,39	1389,73	69,50	1404	69,48	14,335	1,0%
Déchetteries	6990	348,3	6610	325,6	6584,19	325,80	-25,81	-0,4%
TLC	110,35	5,55	97,11	4,86	91,74	4,54	-5,375	-5,5%
Cartons professionnels	45,49	-	52,34	-	48,57	-	-3,77	-7,2%

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les Communautés de communes sont compétentes en matière de « développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » depuis 2015 (loi NOTRe).



BUDGET

FONCTIONNEMENT
13 021 €

INVESTISSEMENT
240 000 €

EN BUDGET PRINCIPAL, 10 000 € POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette compétence donne lieu à des commissions « développement économique » durant lesquelles les élus se prononcent sur les projets en cours.

2

COMMISSIONS EN 2023

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence « développement économique », orchestrée depuis 2015, porte particulièrement sur les actions de développement économique, à savoir :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de promotion, de prospection dans le domaine économique ;
- aide à l'implantation d'entreprises.

LES ZAE : UN SOUTIEN À L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

La Communauté de communes des Quatre Rivières orchestre sept Zones d'Activités Economiques du territoire.

« Permettre aux entreprises locales de ne pas quitter le territoire »

ZAE DE TANEY - LA TOUR

2023 est une année de travaux pour cette ZAE avec l'acquisition d'un premier terrain afin d'aménager une extension. Pour l'optimiser de cet aménagement, un maître d'œuvre a été recruté.

PROJET DE REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE

Dans le souci de créer une identité visuelle et un sentiment d'appartenance à un même projet, les Quatre Rivières initient un cahier des charges pour une charte graphique commune et l'implantation de signalétiques neuves sur les zones.

ZAE DE LA PLACE - MEGEVETTE

Par la volonté des élus communautaires d'aménager une nouvelle Zone d'Activités Economiques au lieu-dit La Place de Mégevette, trois entreprises, aux activités rayonnant sur le territoire communal et intercommunal, bénéficient d'une implantation locale permettant un développement durablement.

Fin 2023, les travaux d'aménagement de la ZAE de Mégevette se sont terminés. La Communauté de communes des Quatre Rivières a aménagé une voirie et viabilisé trois parcelles afin d'accroître l'emploi au niveau local. Ces aménagements permettent aux usagers une meilleure circulation dans la zone, grâce notamment aux travaux de voiries pour véhicules et piétons, aux installations d'électricité permettant un éclairage public et au renforcement des réseaux d'eau potable pour les sociétés.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La collectivité joue un rôle facilitateur auprès des entreprises en quête de locaux, mais aussi de foncier. Notre volonté est de permettre à des entreprises locales de pouvoir s'installer et se développer sur le territoire, sans devoir le quitter. L'enjeu est ainsi la création d'emploi pour la population locale et la réduction des déplacements dits « pendulaires » (domicile - travail).

Cette volonté se traduit par la création d'extension des zones d'activités existantes et leur commercialisation par des baux à construire.

DES PARTENARIATS POUR LE PARCOURS D'ENTREPRISE

La Communauté de communes s'entoure d'acteurs économiques locaux pour proposer aux entrepreneurs des accompagnements et des dispositifs répondant aux différentes étapes de la vie de leur entreprise. Après la signature d'un partenariat avec l'initiative Genevois, c'est la Maison de l'Eco et leur plateforme Rez'Up qui rejoignent l'offre d'accompagnement en 2023.



zoom sur...

REZ'UP & LA MAISON DE L'ÉCO

La plateforme Rez'Up est la porte d'entrée locale des porteurs de projets pour la création ou reprise d'une entreprise. Elle accompagne les entrepreneurs désireux de passer un cap : réussir sa création, accélérer son développement, trouver des locaux, réaliser une étude de marché...

Chaque année, sur son territoire d'action, Rez'Up c'est :

- + 500 porteurs de projet et + 200 entreprises accompagnées
- + 80 partenaires - experts à disposition
- + 200 événements utiles à l'entreprise

La Maison de l'Eco aide les futurs entrepreneurs à encadrer leurs projets avec des accompagnements collectifs et des formations selon le besoin.

Rez'Up : +33(0)4 50 87 09 87
rezup.org



zoom sur...

INITIATIVE GENEVOIS

Seconde étape de nos offres d'accompagnement, la filiale d'Initiative France est le premier réseau associatif français de financement comme d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Initiative Genevois propose deux types de service :

- un parrainage par des chefs d'entreprise ou des cadres expérimentés
- un prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt, à rembourser en trois ans, facilitant d'obtention de prêt bancaire

Initiative Genevois :
Anne-Christel CLARISSE
clarisse@initiative-genevois.fr



L'URBANISME



En Quatre Rivières, le service urbanisme assure l'instruction des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) pour le compte des onze communes du territoire.

LE SERVICE

L'intercommunalité assure pour le compte des communes l'instruction des demandes et le contrôle. Les communes sont, elles, compétentes en matière de politique d'urbanisme. Chaque commune peut voter un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aucun plan intercommunal ne soumet les PLU.

Chaque instructeur intercommunal se voit attribuer une liste de communes pour lesquelles il est spécialisé.

Le service urbanisme propose un accueil dans les locaux de la communauté de communes et un accompagnement pour les projets des professionnels et des particuliers.

1537

DOSSIERS INSTRUITS PAR LE SERVICE URBANISME

51

RDV AVEC L'ARCHITECTE CONSEIL

50%

DES DOSSIERS PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

LA DÉMATÉRIALISATION

Depuis 2021, les habitants de la Communauté de communes des Rivières peuvent dématérialiser les demandes d'instruction d'urbanisme.

Une plateforme est accessible aux professionnels (architectes, géomètres, notaires) comme aux particuliers pour instruire les demandes;

Franc succès en 2023, près de la moitié des dossiers ont été déposés à travers la saisine par voie électronique*.

* contre 1/3 en 2022



zoom sur... LE SERVICE CONFORMITÉ

En complément du service d'instruction des demandes en urbanisme, les élus communautaires ont souhaité recruter un agent pour les assister lors des contrôles de conformité. Ce service étoffé permet de mieux contrôler la réalisation des travaux au regard des autorisations délivrées par les communes et d'accompagner le Maire dans l'application de son pouvoir de police de l'urbanisme.

Faucigny	47	Peillonex	97
Fillinges	297	Saint-Jean de Tholome	124
La Tour	58	Saint-Jeoire	229
Marcellaz	95	Ville-en-Sallaz	55
Mégevette	76	Viuz-en-Sallaz	342
Onnion	117		

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR COMMUNES EN 2023

Autorisation de travaux	Certificats d'urbanisme (a)	Certificats d'urbanisme (b)	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de construire (modificatif)
24	604	27	650	154	53
Permis de construire (transfert)	Permis de démolir	Permis d'aménager	Permis d'aménager (modificatif)	Permis d'aménager (transfert)	
14	1	9	1	0	

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR TYPE EN 2023

LE FONCIER

Depuis 2019, un service Foncier est venu étoffer les fonctions ressources de la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs nombreux projets et leur apporter un soutien juridique.



19

NOUVELLES
DEMANDES D'ACTES
AUTHENTIQUES
EN LA FORME
ADMINISTRATIVE

48

ACTES SIGNÉS
EN 2023

LE SERVICE

La Communauté de communes des Quatre Rivières a créé en 2019 un poste d'agent chargé de la rédaction des actes authentiques.

Cette création de poste a été décidée afin de :

- Rédiger les actes authentiques en la forme administrative d'acquisition, de baux, et de constitution de servitudes prévues par l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales,
- Apporter un soutien juridique aux services dans la rédaction des conventions nécessaires au bon déroulement des services,
- Apporter un soutien juridique aux communes qui en font la demande.



zoom sur...

ACQUISITION D'UN LOCAL POUR L'ADMR LE MÔLE A SAINT JEOIRE

Les services de la collectivité chargés de la thématique « foncier » ont permis l'acquisition par la Communauté de communes des Quatre Rivières d'un local pour l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à proximité de France Services. Cette acquisition a été perçue par acte authentique en la force administrative, a permis aux Quatre Rivières de devenir propriétaire d'un local principal et une d'une cave dans la résidence « Le Savoy », 96 pl. Germain Sommeiller.

LA CULTURE & LE PATRIMOINE

La culture et le patrimoine sont au cœur de la politique des Quatre Rivières, visant à créer du lien et à toucher tous les usagers.

ENJEUX CULTURELS

La culture est une compétence partagée entre les diverses collectivités. Elle est facultative en Quatre Rivières, issue d'un accord avec les communes, et représente la volonté du territoire de rendre la culture accessible à tous.

DU PROJET DE TERRITOIRE VERS UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Suite à l'adoption du projet de territoire en février 2022, à l'intérieur duquel quatre enjeux majeurs culturels ont été dégagés, la Communauté de communes des Quatre Rivières s'est attelée à renforcer l'accessibilité aux pratiques culturelles et la diffusion de celle-ci. L'EPCI a également démontré sa volonté de jeter des ponts vers une collaboration accrue avec les acteurs locaux sociaux et culturels du territoire.

- Une résidence théâtrale en collège et en CADA
- Des premières parties du Festival réalisées par des associations locales et la MJCI
- Un partenariat lors de la Fête de la science devenu durable
- ...

De ces actions est née l'envie d'inscrire la culture au cœur des Quatre Rivières comme un vecteur essentiel du maillage territorial afin d'amplifier les coopérations entre acteurs culturels et permettre à tous les habitants d'accéder à une offre diversifiée, qualitative et inclusive.

Pour ce faire, le service culture travaille à un projet culturel de territoire, en partenariat avec la DRAC, dont l'objectif sera de développer l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie.

BUDGET

FONCTIONNEMENT
379 000 €

INVESTISSEMENT
11 730 €

AXES CULTURELS

LES ACTIONS 2023

PATRIMOINE

- ~ Lancement d'un diagnostic patrimonial et sanitaire du château de Faucigny et du mandement du Thy avant restauration et valorisation

ARCHÉOLOGIE

- ~ Fouilles du Mt Vouan à la Pierre aux Morts par le Professeur Belmont, chantier ouvert au public

DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE



- ~ Fin du CTL, les Quatre Rivières prennent le relais pour continuer à développer le réseau IDELIRE
- ~ Coordination du réseau, mise en œuvre d'une programmation culturelle, participation aux journées nationales (type « Partir en Livre »), résidence d'un mangaka.
- ~ Journée du réseau pour faire se rencontrer tous les acteurs impliqués dans la lecture publique, échanger et repenser son organisation en améliorant son fonctionnement
- ~ Création d'un profil de poste pour le recrutement d'un coordinateur terrain du réseau

GESTION EQUIPEMENTS

- ~ Travail en transversalité pour la gestion des espaces naturels remarquables et leur « identité » culturelle

PROGRAMMATION CULTURELLE

- ~ Mise en œuvre d'actions culturelles ponctuelles et réalisation de l'édition 2023 du Festival PLPJ

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

- ~ Lancement d'un concours d'artistes pour la réalisation de portes d'entrée des ENS
- ~ Rencontres avec les acteurs culturels locaux pour la coopération territoriale – participation aux journées du Département

MAILLAGE TERRITORIAL

- ~ Lancement d'un diagnostic culturel avec le #104 PARIS
- ~ Enquête massive auprès des habitants sur les pratiques culturelles, les besoins, les forces et faiblesses de la collectivité en matière culturelle
- ~ Réflexion sur la rédaction d'une nouvelle convention mutipartenariale sur l'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)



LE FESTIVAL PLEIN JOUR PLEINE LUNE FAIT DU BRUIT



L'édition de 2023 est celle de tous les défis. Et si le son des musiques électros et technos faisaient vibrer nos villages ? Si, pour changer, les frontaliers étaient les Suisses ? Et si nous lançions une rave party organisée au milieu des Quatre Rivières ?

Edition de folie, du renouveau : associé au ZOO/L'USINE de Genève, le festival est lancé sur un grand line-up techno ! Une scène inattendue qui émerveille et séduit le public.

Le reste suit, tous les arts sont présents, la danse est puissante, le théâtre si prenant qu'on en oublie les trombes de pluie, acrobaties, notes jazzy... le voici ce festival qui réjouit et qui a enfin son assise ! Les territoires voisins nous épient...

La gratuité est toujours un facteur clef, l'accessibilité et la qualité sont des mots d'ordre, le festival s'inscrit dans une continuité de culture hors les murs au sein de laquelle la performance se lie à la ruralité.

Il est envisagé par la suite de co-programmer des événements avec le service culture du Département.

D'impliquer davantage les habitants du territoire, d'intriquer tous les secteurs de ce service culture, même de travailler en transversalité avec des domaines que l'on n'attend pas ! Telle est l'ambition pour 2024 !

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET SANITAIRE

Le territoire des Quatre Rivières est doté d'un patrimoine historique et bâti remarquable dans l'histoire de la Haute-Savoie et notamment du Duché de Faucigny. Dans un souci de préservation, un diagnostic a été lancé par la Communauté de communes des Quatre Rivières.

15 années sont passées depuis les derniers travaux de consolidation du château de Faucigny, pourtant le climat et le temps ont eu raison des ruines de ces édifices historiques. Une nouvelle restauration, fidèle aux techniques ancestrales est envisagée sous l'œil des architectes du patrimoine de l'Atelier GALETAZ, qui, dans un premier temps, établissent un diagnostic sanitaire des ruines permettant une restauration et une valorisation au plus près de la réalité de l'époque. Celui-ci prendra fin en 2024 pour initier des fouilles archéologiques et des travaux en 2025.



DIAGNOSTIC CULTUREL



Cette étude a permis d'établir un diagnostic précis de l'offre culturelle et des dispositifs d'accompagnement des acteurs de la culture, afin d'identifier les atouts et faiblesses de ce territoire. Cette étude s'est concrétisée par l'élaboration de recommandations dans l'objectif d'harmoniser et de structurer l'offre culturelle sur le territoire, de renforcer son accessibilité et sa qualité, de développer son rayonnement, de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, de valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression et de développer la médiation culturelle.

20 000

LIVRES TRANSPORTÉS
PAR LA NAVETTE IDELIRE

PLUS DE

100

RENCONTRES
IDELIRE

PLUS DE

600

PARTICIPANTS AU
DIAGNOSTIC CULTUREL

2 210

SPECTATEURS
FESTIVAL PJPL

LA PETITE ENFANCE

Les élus des communes des Quatre Rivières s'investissent en temps et en moyens pour la petite enfance afin que les très jeunes enfants bénéficient d'un accueil de qualité, adapté à leur développement et leur épanouissement.



183 FAMILLES RENSEIGNÉES

1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1 PORTAIL PETITE ENFANCE

8 COMMISSIONS THÉMATIQUES

3 COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES

317 DEMANDES DE PLACE

129 DEMANDES ACCEPTÉES

CRÈCHES

LE PROJET ÉDUCATIF

Des élus ainsi que des professionnels de la petite enfance ont constitué un groupe de travail pour la rédaction d'un projet éducatif petite enfance. Celui-ci pose les objectifs et le cadre pour la petite enfance en Quatre Rivières. Des réflexions riches et constructives, des valeurs partagées et des temps d'écriture pour la constitution d'un document cadre.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La compétence Petite Enfance est assurée par une responsable de service. Elle assure le renseignement aux familles, le lien avec les professionnels, la gestion de la délégation de service public pour la gestion des cinq crèches et tous les projets autour de la petite enfance sur le territoire. Elle supervise les nouvelles actions à venir et l'accompagnement du RPE.

LES MODES D'ACCUEIL

- Sur le territoire des Quatre Rivières, les modes d'accueil des jeunes enfants se répartissent ainsi :
- 5 crèches publiques, 1 micro-crèche en construction
- 4 micro-crèches privées
- 1 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- 64 Assistantes Maternelles
- 2 Gardes à domicile connues
- Les places en crèches sont attribuées lors de 3 commissions dans l'année (février, mai, octobre)
- Des réunions d'informations sur les modes d'accueil sont organisées un mois avant chaque commission d'attribution des places

LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

En 2023, 21 participants partenaires venant de 10 communes ! Un programme et un album, destinés au plaisir des petits et des grands, ont été disponibles dans les bibliothèques, mairies, et crèches du territoire.



	Février	Mai	Octobre
Total demandes 2023	138	77	102
Acceptées	87	10	32
Liste d'attente	51	67	70

LES ATTRIBUTIONS DE PLACES EN CRÈCHE EN 2023

LES OUVRAGES AVEC IDÉLIRE

162 nouveaux ouvrages, magazines, albums petite enfance ont été mis à disposition dans une partie des bibliothèques en 2023.

Un total de 498 ouvrages, répartis dans les bibliothèques du territoire, sont accessibles à l'ensemble des familles et des professionnels. Ces ressources peuvent être empruntées ou consultées sur place, grâce au réseau IDELIRE.

DES TRAVAUX POUR UNE QUALITÉ D'ACCUEIL

Des travaux sont en cours dans les crèches afin de maintenir une qualité d'accueil optimale sur le territoire. La crèche **La Vie Là** à Saint-Jeoire bénéficie d'une réhabilitation de son espace extérieur, incluant l'installation d'un jeu, d'un revêtement en herbe, et d'un sol souple devant les sections, financée par la Caisse d'allocations familiales. De plus, une subvention a été obtenue de la Caisse d'allocations familiales pour l'aménagement extérieur de la crèche **Les Marmousets** à Viuz-en-Sallaz.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Cinq crèches du territoire sont gérées par **La Maison Bleue** sous un contrat de concession 2023-2027. Un avenant, préparé en 2023 pour la gestion de la micro-crèche **Les Lutins du Château** à Faucigny, sera signé en 2024. Deux conseils des crèches se dérouleront annuellement, en avril et en novembre, tandis que les préinscriptions sont désormais facilitées **via le portail Petite Enfance**.

BUDGET

INVESTISSEMENT 2023

640 000 €



zoom sur...

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le 14 octobre 2023, les Quatre Rivières ont inauguré leur Relais Petite Enfance (RPE) itinérant ainsi que de nouveaux locaux dédiés à Saint-Jeoire, principalement financés par la MSA et la Caisse d'allocations familiales. Situé dans le bâtiment de la crèche **La Vie Là**, cet espace comprend deux salles d'activité, une cuisine adaptée, des sanitaires, un coin change, un espace de motricité, et un extérieur. Il est destiné aux rencontres du RPE et aux permanences du service.

54%
de participation
des assistantes
maternelles du
territoire

Le relais itinérant, opérationnel depuis février 2023, organise des rencontres pour les assistantes maternelles et de gardes à domicile sur quatre communes (Fillinges, Onnion, Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz) les semaines impaires depuis mai 2023. Ces rencontres, animées autour de

thématiques trimestrielles (motricité, éveil musical, ateliers cuisine), sont ouvertes aux professionnels et aux enfants accueillis, avec des sorties proposées tout au long de l'année.

Les communes de Fillinges et Onnion mettent à disposition des salles pour ces rencontres. Le RPE compte **54 % de participation des assistantes maternelles** du territoire et une participation active aux projets petite enfance en partenariat avec divers acteurs locaux.

Novembre 2023, des événements comme la **Semaine du Goût et la Journée des Assistantes maternelles** ont été réalisés.

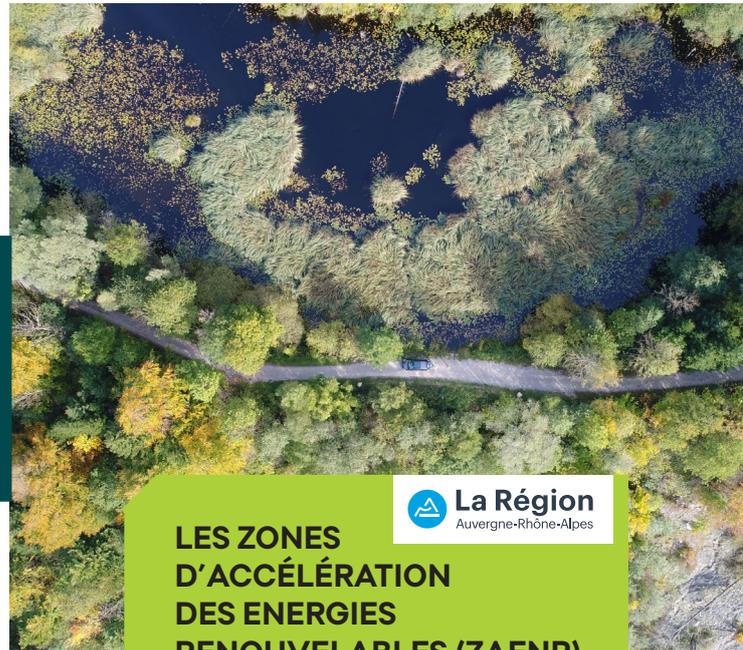


LES PROJETS À VENIR

- Démarrage de l'élaboration du diagnostic pour la nouvelle **Convention Territoriale Globale 2024-2028**, incluant un volet petite enfance.
- Organisation d'un **Forum Petite Enfance** à l'automne 2024.
- **Programmation d'une Semaine de la Petite Enfance 2024** avec des activités renforcées.
- Mise en place de **spectacles dédiés** à la petite enfance.
- **Construction d'une crèche intercommunale à Onnion**, intégrant des locaux pour le Relais Petite Enfance.

L'ENVIRONNEMENT

La principale mission environnementale en Quatre Rivières est la gestion et la valorisation de sept Espaces Naturels Sensibles (ENS).



LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement s'exerce autour de trois principaux axes de travail :

- Concilier les usages professionnels et de loisirs entre eux et avec la préservation des milieux naturels ;
- Faire connaître les espaces naturels du territoire et valoriser leurs particularités ;
- Redonner de la valeur aux espaces naturels auprès des usagers pour inciter à leur respect et à leur protection.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2025

Le contrat de territoire est conclu entre le département, compétent en la matière, et les Communautés de communes. Dans ce cas, l'intercommunalité est maîtresse d'ouvrage et bénéficie de subventions de la part du département.

Le département subventionne fortement les actions en direction des ENS avec un accompagnement à hauteur de 74 %.

Dans le cadre du contrat de territoire, la communauté de communes travaille avec les communes compétentes sur des ENS partagés (Môle et Mont Vouan). Ainsi, les communes de Saint-André de Boège, AYZE et Bonneville sont intégrées au contrat de territoire.



LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Dans l'objectif d'atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050**, le gouvernement a délégué aux mairies en juillet 2023, le travail de définition de zones dites d'accélération prévues pour le déploiement des énergies renouvelables. Les communes ont jusqu'à début 2024 pour faire parvenir leur délibération sur le sujet.

Il est prévu que les ZAENR bénéficient d'un bonus tarifaire dans les appels d'offre ainsi que de délais raccourcis pour l'instruction des dossiers.

Ces zones nouvellement identifiées faciliteront la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes par modification simplifiée des PLU

Une fois les ZAENR arrêtées par le référent préfectoral unique, et après avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sur la « suffisance » de ces zones, il sera question en 2024 de définir des zones d'exclusion des ENR par les mairies. La population est conviée à se prononcer sur chacune de ces étapes.

PATRIMOINE, CULTURE ET ENVIRONNEMENT...



zoom sur... DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU MONT VOUAN !

Au cours du premier semestre 2023, le Mont Vouan a une nouvelle fois révélé certains de ses trésors lors de fouilles archéologiques. Sous la direction du professeur BELMONT, son équipe a exploré les meulières pendant trois semaines, répertoriant 72 carrières. Un travail préalable nécessaire afin d'envisager des actions de valorisation du site.

Dans le cadre d'un diagnostic patrimonial et de projets de valorisation, la Communauté de communes des Quatre Rivières a signé un contrat de collaboration pour un chantier de fouilles archéologiques et de recherches avec un groupement réunissant l'université Grenoble-Alpes, Floralis UGA Filiale et le CNRS. Après des recherches aux archives départementales, une zone près de la Pierre au Mort, située à la Gouille aux Morts, a été sélectionnée pour les fouilles.

Le chantier, d'une durée de trois semaines, a permis de dégager les planchers des carrières, révélant les alvéoles d'extraction des meules et d'éventuelles ébauches abandonnées sur place. Une meule a été découverte et restituée à la commune de Fillinges.

Des portes ouvertes ont été organisées à cette occasion. Tout au long de la semaine, des groupes scolaires ont visité le site et rencontré les archéologues. Le mardi 20 juin, le grand public a également pu profiter de cette opportunité. Les meulières du Mont Vouan sont accessibles à pied depuis le lieu-dit « Les Bourguignons ».

DES ŒUVRES D'ART EN PLEINE NATURE

Le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières abrite des lieux d'exception aux richesses écologiques, naturelles, patrimoniales. Pour mettre en valeur ces sites labélisés « Espaces Naturels Sensibles » les élus ont souhaité interpeller les habitants et les promeneurs sur leur préservation et leur singularité.

Des œuvres d'art ont été imaginées dans des lieux inhabituels, en pleine nature, sous forme de « portes d'entrée ». Le premier site à bénéficier de ces créations est le Mont Vouan, invitant le promeneur à découvrir ce site remarquable, avec sa biodiversité, sa faune et sa flore à protéger, ainsi que sa géologie. Ces œuvres visent également à questionner le visiteur sur le rapport entre la nature existante et l'empreinte de l'homme.

Le projet a été confié au groupement d'artistes MILLECENT, à la suite d'une consultation, dans une démarche singulière, imaginative et poétique en tissant des liens entre les deux univers de la nature et de la culture.



L'ACTION SOCIALE

La collectivité porte la compétence des actions sociales d'intérêt communautaire au travers de différents dispositifs.

27 RENDEZ-VOUS AVEC
LE CONCILIATEUR
DE JUSTICE

9 NOUVELLES
FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE
L'ÉPICERIE SOCIALE

1 MAISON
FRANCE
SERVICES

FINALISATION DE
LA CRÉATION DU
CIAS

LES ACTIONS SOCIALES INTERCOMMUNALES

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉPICERIE SOCIALE

Les travaux d'extension de l'épicerie sociale intercommunale « Espaces 2 Libertés » située à Saint-Jeoire ont été effectués afin de créer un espace de vente accessible au plus grand nombre. L'objectif étant de proposer un étal plus grand et capable d'accueillir plus de produits.

Gérée par l'association du Secours Catholique de Haute-Savoie, **l'épicerie sociale intercommunale offre des produits alimentaires à prix réduit aux personnes en difficulté économique temporaire.** Ce service social vise à aider les familles à surmonter des périodes difficiles et à favoriser leur réinsertion sociale, tout en créant du lien social et en luttant contre l'isolement des foyers du territoire des Quatre Rivières.

Face à l'augmentation du nombre de familles en difficulté en raison de l'inflation, l'agrandissement de l'épicerie de 45 m² permettra d'accueillir davantage de bénéficiaires. De plus, l'organisation du magasin via les nouveaux locaux offrira aux bénévoles du temps supplémentaire pour échanger avec les bénéficiaires du dispositif lors de temps collectifs.

En 2023, 27 familles ont bénéficié d'un accès à l'épicerie « Espace 2 Liberté ».



LE CIAS

Prise de poste d'une responsable du CIAS/chargée de mission des affaires sociales en novembre 2023. Finalisation du projet de création du CIAS fin 2023 avec notamment au cœur des préoccupations :

- Le soutien et l'accompagnement des associations existantes ;
- Une collaboration étroite avec les structures sociales et médico-sociales du territoire ;
- Le développement de projets innovants ;



zoom sur...

ADMR LE MÔLE ET SON ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a pour mission principale de fournir des services à domicile pour favoriser le maintien à domicile des personnes, notamment :

- **Aide à la personne** : assistance aux personnes âgées, handicapées ou en situation de dépendance (toilette, habillage, repas, etc.).
- **Services ménagers** : entretien de la maison, lessive, repassage, courses.
- **Accompagnement social** : aide administrative, soutien à la mobilité, rompre l'isolement social.
- **Soutien aux familles** : garde d'enfants, accompagnement parental.

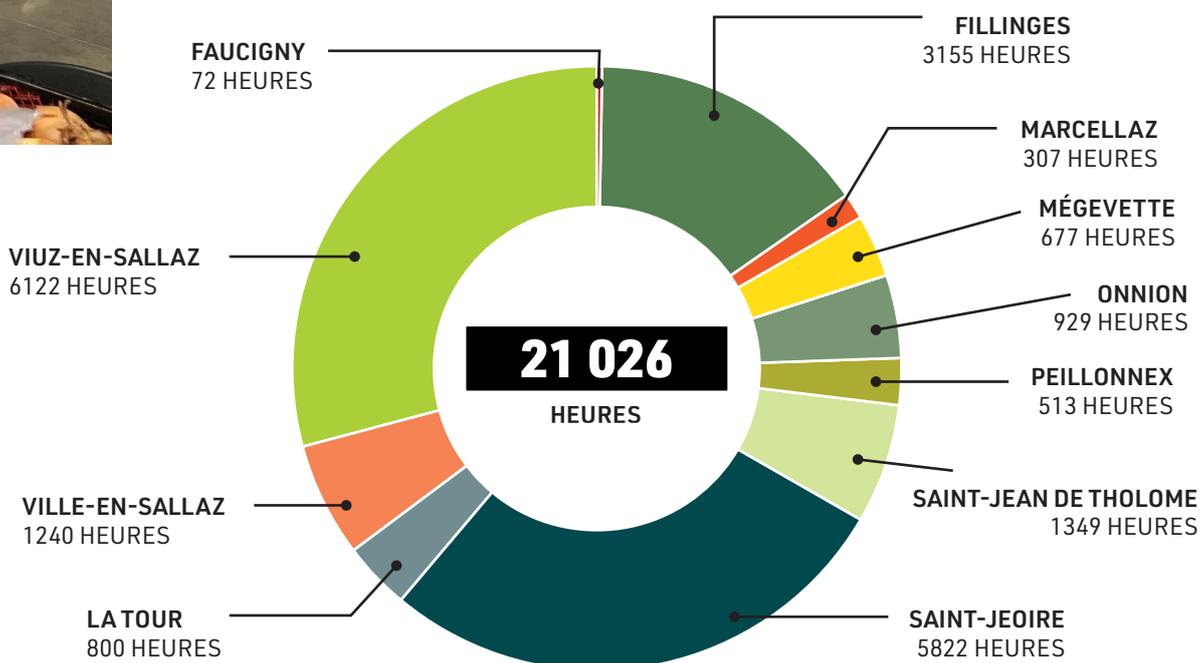
Ces services visent à améliorer la qualité de vie et à favoriser l'autonomie des bénéficiaires. En 2023, l'association **ADMR le Môle** a réalisé **21 026 heures** d'interventions sur le territoire des Quatre Rivières.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de cette association pour la vie sociale et économique du territoire des Quatre Rivières en mettant en place et gérant un service d'aide à domicile adapté aux attentes de la population du territoire, la Communauté de communes a renouvelé son soutien à l'ADMR Le Môle par **le versement d'une subvention de 79 583€ en 2023**. L'aide financière est accordée pour soutenir les services rendus aux personnes en situation de fragilité sociale et les frais de déplacement des salariés sur l'ensemble du territoire.

En 2022, la collectivité a fait l'acquisition d'un local destiné à l'**installation des bureaux de l'ADMR, les travaux ont débuté fin 2023**.



HEURES D'INTERVENTIONS DE L'ADMR PAR COMMUNE EN 2023



LE TOURISME

La Communauté de communes dispose de la compétence du développement touristique. Elle inclue la mise en œuvre d'un plan d'actions de promotion du territoire et la définition de la gestion des sentiers et itinéraires de randonnées en Quatre Rivières.

2 OFFICES DE TOURISME

1 SUBVENTION REVERSÉE AUX OFFICES DE TOURISME

1 SITE PATRIMONIAL GÉRÉ PAR LES QUATRE RIVIÈRES




zoom sur... LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette mise en place sur les onze communes des Quatre Rivières résulte d'un des objectifs du projet de territoire 2020-2026.

Des bons premiers résultats pour 2023 :

65 LOGEURS SUR LE TERRITOIRE

80 HÉBERGEMENTS RECENSÉS

7 CHAMBRES D'HÔTES - **25** MEUBLÉS CLASSÉS
5 HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS - **3** HÔTELS

7 AGENCES EN LIGNE PARTENAIRES

AIRBNB - COIN SECRET - BOOKING
CAMPANILLE - GITE DE FRANCE - LEBONCOIN

50 807,33 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRE



GESTION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

La Communauté de communes participe au fonctionnement des offices de tourisme Môle & Brasses tourisme et Les Alpes du Léman, mais n'est pas en charge des équipements touristiques.

Toutefois, elle est gestionnaire et/ou propriétaire d'un certain nombre de sites comme les vestiges du château de Faucigny, le mandement du Thy et les meulières du Mont Vouan.

Dernier trimestre 2023, l'office de tourisme Môle & Brasses s'est doté d'un nouveau directeur, M. Antoine MAISONNIAL et d'une nouvelle convention d'objectif et de moyen.

- FAUCIGNY
- FILLINGES
- LA TOUR MARCELLAZ
- ONNION
- PEILLONNEX
- SAINT-JEAN-DE-THOLOME
- SAINT-JEOIRE
- VILLE-EN-SALLAZ
- VIUZ-EN-SALLAZ



MÉGEVETTE

+ VILLARD, HABÈRE-LULLIN, REYVROZ, VAILLY, HABÈRE-POCHE, SAXEL, BELLEVAUX, LULLIN



LE PDIPR

UN «PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE»

Le PDIPR est une compétence obligatoire des départements dont l'objectif est de mettre en place et de pérenniser un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée (*Code de l'environnement, article L. 361-1*).

Pour ce faire, le département de la Haute-Savoie conventionne avec chaque intercommunalité pour déployer un réseau de sentiers inscrits au PDIPR. Cette convention détermine un certain nombre de sentiers inscrits au PDIPR choisi par le territoire en question.

La convention prévoit de déléguer les modalités de gestion de ce réseau aux intercommunalités qui doivent être les intermédiaires entre le département et les communes.

Dans le cas de la Communauté de communes des Quatre Rivières, pour davantage d'efficience et de simplification administrative dans la gestion des différentes tâches, il a fallu remettre à plat les différentes compétences entre les Quatre Rivières et les communes pour mettre en place ce réseau.

	Compétence
Plan de balisage	Communauté de communes des Quatre Rivières
Achat de signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Pose de la signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Entretien*	Communes

**Seules les boucles intercommunales sont du ressort des Quatre Rivières pour l'entretien. Elles peuvent être superposées en partie au réseau PDIPR.*

NOS OBJECTIFS POUR DEMAIN

Une convention avec le Conseil départemental devrait être signée début 2024 après validation du schéma directeur par le Conseil Départemental ce qui permettra d'engager le travail sur les plans de balisage.

L'intérêt de travailler avec le Département garantit :

- L'octroi de subventions importantes et nécessaires en Quatre Rivières pour réaliser son schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée. Par exemple, 100% de la réalisation des plans de balisage sera prise en charge par le Département.
- La cohérence avec les territoires voisins puisqu'une charte du balisage est commune à tous les territoires conventionnés, ce qui facilite la lisibilité du balisage pour le randonneur empruntant ces sentiers.

Le réseau de sentiers inscrit devrait être entièrement opérationnel en Quatre Rivières à l'été 2026.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES

~ Bureaux administratifs

28 chemin de la Ferme Saillet
74250 Fillinges

T. 04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr

~ Siège social

4 place de la Mairie
74250 Marcellaz

CC4r.Fr

